

Date et envoi de la convocation : 27 mars 2024

Présents : DUPUIT Guy, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, VALÉRIE Pierre, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, BUISSON Nicolas, GUILLERMIN Cécile et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : CLERC Hervé (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
PONTIUS Jacques (donne pouvoir à ROUDEIX Hélène),
BOZONNET Éric (donne pouvoir à MARIN Alain),
BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette année 2024. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Hélène ROUDEIX, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 mars 2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 04 mars 2024, qui leur a été préalablement transmis.

Leslie VOLATIER souhaite clarifier la formulation portant sur le dysfonctionnement de l'éclairage de la nouvelle maison des associations évoquée au point n° 07 – Commissions communales, une nouvelle formulation est donc proposée et validée par les membres présents.

Aucune autre remarque n'étant relevée, le PV du lundi 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 (*rapporteur : Guy DUPUIT*)

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2023 de la commune, établi par l'exécutif local ainsi que le compte de gestion 2023 de la commune, établi par le Trésorier municipal.

La commission finances s'est réunie le mercredi 27 mars dernier.

L'exécution budgétaire 2023 par chapitres et opérations est présenté comme suit.

Section de fonctionnement

Article	DEPENSES	CA 2023	Article	RECETTES	CA 2023
011	Charges à caractère général	359 807,04	64	Atténuation de charges	11 792,23
012	Charges de personnel	618 791,21	70	Produits des services	75 340,15
65	Gestion Courante	178 027,59	73	Impôts et taxes	1 024 235,29
66	Charges Financières	25 842,57	74	Dotations et subventions	338 491,77
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	75	Autres produits	97 390,04
68	Dotations aux provisions	7,01	76	Autres produits financiers	0,00
014	Atténuation de produits	83 938,00	77	Produits exceptionnels	14 333,40
			78	Provisions	
042	Amortissements	932,88	002	Report partie excédent de fonct N-1	53 075,56
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL dépenses	1 277 346,30		TOTAL recettes	1 614 658,44

Section d'investissement

Article	DEPENSES	CA 2023	Article	RECETTES	CA 2023
20-21-23	Restes à réaliser et Nouvelles opérations	483 861,90	13	Restes à réaliser et Subventions	569 326,51
204	Subvention OPAH-RU	0,00	10222	F.C.T.V.A.	160 698,17
			10226	Taxe d'aménagement	35 951,11
165	Caution	440,00	165	Caution	500,00
1641	Capital des emprunts	120 427,50	1641	Emprunt	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	254 573,07
			024	Cession	10 000,00
			040	Amortissements	932,88
041	Intégration études	20 720,60	041	Intégration études	20 720,60
040	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	7 500,00	021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	0,00
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	479 532,07	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	1 112 482,07		TOTAL recettes	1 052 702,34

Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS demandent quelques précisions concernant des postes de dépenses en fonctionnement (entretien des bâtiments notamment). Des explications leur sont apportées.

L'exécution budgétaire 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur 2022 (€)	Résultat exercice 2023 (€)	Résultat cumulé au 31/12/2023 (€)	RAR (€)	Solde des RAR (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-479 532.07	419 752.34	-59 779.73	10 564.00	71 323.00	11 543.27
				81 887.00		
Fonctionnement	307 648.63	284 236.58	337 312.14			337 312.14
Cumul	-171 883.44	703 988.92	277 532.41			348 855.41

Il est donc précisé que la commune est, au final, excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement.

Il est proposé de passer à l'approbation du compte administratif de la commune. M. le Maire se retire de la salle. L'assemblée délibérante désigne Mme Josiane MUZY pour assurer la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte administratif 2023 de la commune.

Abstention :	0
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)

////////////////////

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante et la présidence de l'assemblée. Il propose de passer, à présent, au vote du compte de gestion. Il rappelle, à titre liminaire, aux élus que le compte de gestion est celui tenu par le comptable public et qu'il doit être en conformité avec le compte administratif tenu par la commune. Après vérification, les deux comptes sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion tenu par le comptable public pour l'exercice 2023.

Abstentions :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0

////////////////////

4. Affectation du résultat de fonctionnement résultats 2023 (rapporteur : Guy DUPUIT)

Il est rappelé, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 337 312.14€. Le solde des crédits de report est de +71 323.00 € et le déficit cumulé d'investissement n'est que de -59 779.73 €. Le solde des crédits de report permet à lui seul de combler les besoins de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de conserver l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 337 312,14 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Abstentions :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0

////////////////////

5. Vote des taux d'imposition 2024 (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition 2024 : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Guy DUPUIT présente l'évolution des bases d'imposition.

Taxes	Bases imposition 2023	Bases imposition 2024	Taux (%)	Produit fiscal 2024 attendu
Taxe foncière (bâti).....	2 192 000	2 311 000	29,98	692 838
Taxe foncière (non bâti)	126 600	132 000	36,99	48 827
Taxe d'Habitation (TH)	92 530	75 300	7.78	5 858
			Total	747 523

Compte tenu de l'inflation, du coût de l'énergie et de la poursuite des investissements, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 de l'ordre de 3%. M. le Maire fait remarquer que cela fait plusieurs années que les taux n'ont pas été augmentés et ce malgré le financement d'investissements conséquents.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 de l'ordre de 3 % par taux, soit

Taxes	Taux (%)
Taxe foncière (bâti).....	30,88
Taxe foncière (non bâti)	38,10
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	8,01

Il est précisé que cette augmentation permettra à la Commune de bénéficier d'un produit d'imposition supplémentaire de l'ordre de 22 000,00 €.

Abstention :	0
Pour :	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)

//////////

6. Approbation du budget primitif communal – Exercice 2024 (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif – exercice 2024 de la Commune.

Avant de détailler les crédits inscrits pour chaque section respective, il rappelle que le budget est voté par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement. Il rappelle également que les crédits en dépenses sont limitatifs alors que les crédits en recettes sont évaluatifs.

Il présente ensuite les propositions pour la section de fonctionnement.

Article	DEPENSES	B.P.2024	Article	RECETTES	B.P.2024
011	Charges à caractère général	406 700,00	64	Atténuation de charges	15 000,00
012	Charges de personnel	688 900,00	70	Produits des services	103 700,00
65	Gestion Courante	176 787,00	73	Impôts et taxes	1 006 480,37
66	Charges Financières	21 530,00	74	Dotations et subventions	342 238,49
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits	88 000,00
68	Dotations aux provisions	10,00	76	Autres produits financiers	0,00
014	Atténuation de produits	84 201,12	77	Produits exceptionnels	2 110,00
			78	Provisions	10,00
042	Amortissements	932,88	002	Report partie excédent de fonctionnement N-1	337 312,14
023	Virement à la section d'investissement	515 290,00	042	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL dépenses	1 894 851,00		TOTAL recettes	1 894 851,00

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 1 894 851,00 €.

S'agissant de la section d'investissement, les opérations sont listées.

N° opération	Objet	Montant € TTC
276	Cimetière	125 000,00
362	Groupe écoles	64 194,00
374	Informatique	5 000,00
391	Matériels	14 600,00
412	Voirie	60 000,00
413	Salle des fêtes	688 551,27
434	Guirlandes	6 000,00
440	Aménagement aire camping-car	4 549,00
444	Aménagement nouvelle maison des associations	10 000,00
447	SLIS (matériels et travaux bâtiment)	3 000,00
449	Travaux jardins familiaux	10 000,00
450	Extension réseaux	10 000,00

451	Aménagement ancien bâtiment école élémentaire	2 400,00
452	Sécurisation de la circulation	400 000,00
453	Panneaux affichage entrées village	3 000,00
454	Panneaux photovoltaïques maison médicale	4 000,00
455	Vidéosurveillance	10 000,00
456	Travaux terrains de tennis	8 000,00
457	Travaux terrain de boules	14 000,00

M. le Maire détaille ensuite les subventions d'investissement attendues à ce jour pour 2024.

N° opération	Intitulé	BP 2024 (€)
276	Numérisation cimetière	1 860,00
362	Groupe scolaire	106 262,00
449	Travaux jardins familiaux	4 599,00
452	Sécurisation de la circulation	54 012,00

Guy DUPUIT présente les prévisions de la section d'investissement pour l'année 2024.

Article	DEPENSES	B.P.2024	Article	RECETTES	B.P.2024
20-22-23	Restes à réaliser et	10 564,00	13	Restes à réaliser et	81 887,00
	Nouvelles opérations	1 431 730,27		Subventions	143 709,95
204	Subvention OPAH-RU	20 000,00	10222	F.C.T.V.A.	596 918,07
			10226	Taxe d'aménagement	34 999,10
165	Cautiion	2 000,00	165	Cautiion	2 000,00
1641	Capital des emprunts	121 663,00	1641	Emprunt	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
			024	Cession	270 000,00
			040	Amortissements	932,88
041	Intégration études	0,00	041	Intégration études	0,00
040	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	515 290,00
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	59 779,73	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	1 645 737,00		TOTAL recettes	1 645 737,00

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante passe au vote du budget communal exercice 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le budget primitif 2024 de la commune fixé à 1 894 851,00 € en section de fonctionnement et à 1 645 737,00 € pour la section d'investissement.

Abstention :	1 (Thierry DESMARIS)
Pour :	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	2 (Leslie VOLATIER et Cécile GUILLERMIN)

////////////////////

7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Il revient sur la logique suivie les années précédentes, à savoir 100,00 € par association ayant leur siège social à Mézériat, sauf pour quelques associations qui bénéficient, en raison de leur objet et fonctionnement, d'une subvention d'un montant plus conséquent. Il est donc proposé, pour cette année, de poursuivre cette logique d'attribution.

Guy DUPUIT annonce toutefois qu'un nouveau régime d'octroi des subventions communales est en cours de réflexion par les membres de la Commission Animation. Il ne s'agira plus d'attribuer une subvention de fonctionnement systématique pour un montant forfaitaire, mais d'attribuer un montant de subvention en fonction de critères d'attribution préalablement fixés (âge des licenciés, etc.), à l'instar de la CCV. Ce nouveau régime entrerait en application à compter de l'année 2025.

Guy DUPUIT rappelle que comme chaque année, une réserve est prévue pour toute subvention exceptionnelle qui serait susceptible d'intervenir en cours d'année (le montant de cette réserve est d'environ 3 000,00 € pour l'année 2024).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de reconduire, pour l'année 2024, le montant des subventions attribuées aux associations en 2023.

Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'une décision spécifique et seront attribuées sur demande écrite des associations.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

8. Attribution d'une subvention au CCAS (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'afin d'équilibrer le budget 2024 du CCAS, il convient de lui attribuer une subvention communale, comme le Code de l'action sociale et des familles le permet.

Guy DUPUIT précise que le résultat 2023 du CCAS est de 3 579,75 €. Il manque donc environ 3 361,00 € pour équilibrer le budget pour un montant de 7 140,75 €. Il est donc proposé propose à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 361,00 € au CCAS, pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'établissement public pour 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 361,00 € au CCAS.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

9. Aménagement de points de compostage partagé – Signature de conventions avec le SMIDOM (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le SMIDOM Veyle Saône souhaite soutenir le développement du compostage sélectif. A cet effet, il est prévu l'implantation de points de compostage sur différents sites de la commune de Mézériat (dans un premier temps Place de la Gare et aux Badelles.

Une convention par site doit donc être signée entre le SMIDOM et la Commune de Mézériat prévoyant les engagements de chaque partie pour l'installation et le suivi de ces points.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'implantation de points de compostage partagé sur le territoire de la commune de Mézériat,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Syndicat intercommunal.

Abstention :	1 (Thierry DESMARIS)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

10. **Modification du tableau des emplois permanents** (rapporteur : Guy DUPUIT)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Suite à une réorganisation interne des services administratifs de la Commune, le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence pour tenir compte de l'activité desdits services, des besoins de recrutement et des moyens de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'ouvrir le poste de secrétaire générale au grade d'adjoint administratif (filière administrative, catégorie C) à 35/35^{ème},
- de créer un poste d'attaché territorial en appui juridique et financier (filière administrative, catégorie A) à 35/35^{ème},
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs permanents de la collectivité,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document consécutif à ce dossier.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

11. **Actualisation du régime indemnitaire** (rapporteur : Guy DUPUIT)

Suite à l'évolution des postes proposés ci-dessus, M. le Maire propose d'actualiser le régime indemnitaire des agents impactés par la réorganisation interne des services administratifs.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier en conséquence le régime indemnitaire des postes créés par délibération ci-dessus, afin de prendre en compte la nouvelle organisation des services administratifs et reconnaître les spécificités des postes nouvellement créés.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

12. **Création de deux emplois d'agents pour accroissement saisonnier d'activité** (rapporteur : Guy DUPUIT)

Afin d'aider les agents communaux pendant la période estivale, le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pour les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins.

Un premier emploi serait à pourvoir du lundi 08 juillet au 2 août 2024, le second du lundi 05 au 30 août 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois. Le recrutement des agents relèvera de la compétence du Maire.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

13. Organisation du temps scolaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° DCM-2021-017 en date du 12 avril 2021, l'assemblée délibérante a décidé le maintien, à titre dérogatoire, de l'organisation à 4 jours du temps d'enseignement des écoles de la commune de Mézériat les lundis, mardis, jeudis et vendredis en application des articles D.521-10 et D.521-12 du Code de l'éducation.

Cette dérogation étant accordée pour 3 ans et après avis des conseils d'école réunis le 08 mars dernier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien de cette organisation dérogatoire sur 4 jours sur la période 2024 à 2027.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

14. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
28/02/2024	marché	LEBLANC	Achat de décorations pour les illuminations	1 729,00
28/02/2024	marché	LEBLANC	Achat de décorations pour les illuminations	633,00
01/03/2024	marché	CONFLUENCE	Etude géotechnique de conception concernant le terrain du cimetière	1 970,00
01/03/2024	marché	KILOUTOU	Location de clôture mobile de chantier pour sécuriser la place du village pour le spectacle de Mez'Animation du 31/08/2024	766,80
01/03/2024	marché	BABOLAT	Fourniture et pose de 6 prises sur les candélabres pour les illuminations	2 318,00
04/03/2024	marché	BATIMEX	Complément de diagnostic pour le constat d'amiante et certification de superficie "Loi Carrez" de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire	477,50
05/03/2024	marché	MICHAUD	Réparation de la chaudière fioul de l'ancienne école élémentaire	201,85
05/03/2024	marché	THOMAS APICULTURE	Achat de graines pour la jachère fleurie (haie de Bassol) et achat d'appâts pour piège à Frelon	134,17

15/03/2024	marché	QUALICONSULT	Mission de contrôle technique pour la rénovation de la salle des fêtes	8 112,00
15/03/2024	marché	COO SPS	Mission de SPS pour la rénovation de de la salle des fêtes	3 398,40
15/03/2024	marché	ACOUSTIQUE France	Mission de diagnostic acoustique pour la rénovation de la salle des fêtes	1 500,00
15/03/2024	marché	BATIMEX	Mission de diagnostic amiante plomb avant travaux pour la rénovation de la salle des fêtes	prix unitaires suivant nombre de prélèvement
20/03/2024	marché	BCM Foudre	Vérification du parafoudre de l'église	537,00
20/03/2024	marché	Ets DESMAROUSER	Entretien annuel de l'horloge et des cloches de l'église	240,00
22/03/2024	marché	Garage M GIVORD	Achat d'une rotule attelage pour véhicule communal	241,67
22/03/2024	marché	DUMONT SECURITE	Prévision d'achat pour le remplacement de 20 extincteurs pour les bâtiments communaux	1 417,62
22/03/2024	marché	COLAS	Aménagement de la voirie Route de Polliat (chicanes)	9 989,00
22/03/2024	marché	CARRE'EAU	Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux hors groupe scolaire	683,83
22/03/2024	marché	GARRY	Achat d'une lance dorsale de désherbage avec détendeur et tuyau	1 995,00
22/03/2024	marché	GARRY	Tuyau détendeur avec un velcro pour la lance dorsale	51,00
22/03/2024	marché	EUREFILM	Achat de matériels pour la bibliothèque	54,77
22/03/2024	marché	BIBLIOTHEQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN	Achat de filmoplast	5,32
04/04/2024	marché	PLG	Réparation de l'autolaveuse du groupe scolaire	280,38

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

15. Élections européennes du 09 juin 2024

Organisation des permanences et constitution du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 09 juin 2024.

////////////////////

16. Commissions communales

Chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, signale tout d'abord que la Commission s'attèle à l'élaboration du prochain bulletin municipal.

Elle en profite pour remercier une nouvelle fois Hélène ROUDEIX pour la mise à jour régulière du site internet.

Elle présente les statistiques de l'utilisation de Panneau Pocket, à savoir 1428 personnes qui ont mis en favori le site pour Mézériat et plus de 14 000 lectures.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit par le compte rendu de la commission Sécurité.

Le dossier de vidéosurveillance est toujours d'actualité, une consultation auprès de plusieurs prestataires est en cours.

Les élus ont accueilli cet après-midi, les représentants de la Sous-Commission départementale de sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes pour la sécurité venant visiter l'aire de stationnement de campings cars. Après un entretien et une visite sur le terrain un avis favorable a été rendu et doit nous être confirmé par courrier.

Lors de cette rencontre, la Commune a été félicitée pour son Plan de Sauvegarde Communal (PCS). Une mise à jour a été faite par arrêté municipal incluant en annexe la procédure d'évacuation de l'aire de stationnement des camping-cars. Cette annexe n'a pas été inutile et a donné lieu à un réel exercice, le lundi de Pâques, puisque le site a été évacué par précaution pour cause d'inondation de la route d'accès. Camping-cars Park, le gestionnaire, a donc été amené à fermer le site, ce qui a servi d'exercice pour tester la procédure d'évacuation.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY a transmis le compte rendu de la dernière réunion, elle travaille actuellement sur le projet de règlement de l'accueil périscolaire et la mise à jour du règlement de la cantine.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

La réunion courant mars a été consacrée aux critères d'attribution des futures subventions communales. Comme évoqué au point n° 07, l'attribution d'une subvention de 100,00 € ne sera plus systématique dès 2025 et l'application de critères déterminera le montant de subvention accordé annuellement. De grands principes ont été définis. Une enveloppe de 25 500 € sera répartie entre les différentes demandes. Pour les projets exceptionnels, une enveloppe totale de 5 000,00 € sera attribuée avec un montant maximum de 1 000,00 € par projet. L'étude est en cours, reste encore à la finaliser.

Autre sujet à travailler, l'organisation des prochaines manifestations à savoir la cérémonie du 8 Mai et le week-end de la Vogue, les 27 et 28 juillet 2024.

////////////////////

17. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 15 avril 2024 à Biziat, séance consacrée en grande partie à l'approbation des documents budgétaires.

■ Commission services aux publics et aux familles

La dernière réunion ayant eu lieu le 26 mars, Nathalie ROBIN présente les différents points qui ont été abordés au cours de la soirée.

Premier point, la mutuelle communale. Les Communes, ayant mis en place une mutuelle communale sur leur territoire, font un retour d'expérience. Il est important d'organiser des réunions publiques pour expliquer et d'assurer ensuite une permanence régulière. Les cahiers des charges qui ont servi de base pour la consultation des organismes pourront être transmis aux Communes intéressées.

Ensuite, il a été présenté le bilan de l'activité France Services. A retenir un équilibre des temps d'accueil entre Pont-de-Veyle et Vonnas. De nouveaux partenaires sont désormais accessibles : France Active, Tremplin, SOLIHA et ALEC, l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain, le chèque France Énergie.

S'agissant des usagers, la fréquentation ne fait que croître (le pic a été atteint en juin dernier pour les déclarations de biens immobiliers en ligne). A cela, plusieurs explications, une fracture numérique qui s'intensifie, notamment avec des gens qui, une fois à la retraite ont des difficultés avec l'utilisation des nouvelles technologies ; des usagers qui ne sont pas forcément issus du territoire (notamment du nord et de l'ouest) pour cause d'absence de ce type de structures autour de chez eux. Cela pose à terme des soucis de financement avec un reste à charge conséquent pour la CCV.

La Convention Territoriale Globale (CTG) arrive à échéance en juin 2024 avec l'État portant notamment sur les financements avec la CAF sur les structures enfance et jeunesse. Un bilan de la population du territoire a été effectué. A noter une hausse de la natalité avec + 2 % (contrairement au niveau national et départemental qui enregistre une baisse). Sur Mézériat, les revenus des habitants ont un niveau de salaire dans les plus bas du territoire et 38 % des foyers ont des enfants. La demande en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants est énorme : 50% de taux d'admission enregistré sur la totalité des demandes. La problématique de l'accueil des jeunes enfants va d'autant s'intensifier que de nombreuses assistantes maternelles vont partir à la retraite d'ici peu.

S'agissant de l'accueil périscolaire, les demandes continuent d'augmenter dans toutes les communes. Pour les mercredis, à noter là encore une hausse de fréquentation de 23% sur les 2 centres de loisirs de Laiz et Vonnas.

Pendant les vacances, une nouvelle organisation des centres de loisirs a été mise en place. Sur le secteur Est, l'accueil des 3-6 ans se fait désormais à l'école de Vonnas et les 7-11 au pôle des services à Vonnas.

Des inscriptions pour la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) seront organisées sur le territoire pour fidéliser ensuite les jeunes sur le territoire. Un groupe de travail « vie associative » va être constitué afin de construire des événements communs et définir des axes de soutien à la vie associative.

Nathalie ROBIN termine le compte rendu en annonçant que le conseiller numérique de la CCV pourrait proposer de nouvelles formations sur la commune de Mézériat, les précédentes sessions ayant connu un vif succès.

■ Commission tourisme et culture

Guy DUPUIT rend compte de la dernière réunion en date du 13 mars.

Les bilans des manifestations et de la base de loisirs ont été présentés, bilans positifs pour l'année 2023. A noter pour la saison à venir, le développement d'un service de locations de vélos à assistance électrique. La CCV s'attèle à la préparation du prochain Festiveyle dont la programmation initiale a été changée suite à une augmentation de tarifs importante.

////////////////////

18. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 25 mars 2024.

Cette séance a débuté par l'approbation des documents budgétaires.

Pour le CCAS, le résultat consolidé pour l'année 2023 a été arrêté à 3 579,75 € avec à noter une hausse des aides d'urgence. Le budget a été approuvé pour un montant en dépenses et recettes de 6 538,00 € pour l'unique section de fonctionnement.

S'agissant de la résidence autonomie « les Orchidées », les résultats s'élèvent à + 91 552,38 € en section de fonctionnement et – 2 474,11 € pour la section d'investissement. Pour l'année 2024, la section de fonctionnement s'établit à 267 078,00 € et à 23 474,00 € pour la section d'investissement.

A noter qu'une subvention d'un montant de 4 200,00 € a été accordée par le Département pour le financement de l'évaluation qualité. Au final, le reste à charge pour cette évaluation est de 1 872 € pour le CCAS.

Suite aux préconisations issues de l'évaluation qualité, il a été budgétisé l'équipement des circulations de la résidence autonomie par des mains courantes, des salles d'eau par des barres de douche ainsi que du matériel pour de l'affichage. Ces équipements peuvent être financés en partie par un appel à projets de la CARSAT, qui pourrait couvrir jusqu'à 60 % du montant de la dépense.

S'agissant du repas des aînés prévu le 27 avril 2024, les invitations sont parties la semaine dernière, le traiteur et l'animateur ont été retenus. La préparation des colis est aussi en cours.

La Vice-Présidente du CCAS termine en annonçant qu'un groupe de travail composé d'administrateurs du CCAS et d'agents s'est constitué et se réunit toutes les 2 semaines, pour réfléchir à apporter des réponses et mettre en place des actions sur différentes thématiques, suite aux observations issues de l'évaluation qualité (projet d'accompagnement personnalisé, organisation d'astreintes etc.).

■ Assemblée générale du Comité de fleurissement

Josiane MUZY et Pierre VALÉRY rendent compte du déroulement de l'assemblée générale, qui s'est tenue le 05 mars dernier. Mme Marie-Claude MAITRE est toujours Présidente. Mme GUERIN a pris en revanche la fonction de trésorière à la place de M. MERLE. La trésorerie reste saine.

Sensibles à l'environnement, il a été décidé de remplacer toutes les jardinières en plastique par du bois et des plantes vivaces, qui demandent beaucoup moins d'eau, seront plantées en lieu et place des traditionnels plants. La serre n'ayant plus d'utilité, celle-ci a été revendue à un particulier.

Les élus se réjouissent de cette prise de conscience environnementale et félicitent les membres de l'association de ces belles initiatives.

■ Comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication

Alain MARIN et Guy DUPUIT ont assisté tous deux à la dernière séance du Comité syndical, séance largement consacrée à l'approbation des documents budgétaires.

S'agissant de la mise aux normes des points lumineux, le marché avec la société BABOLAT arrivant prochainement à échéance, une consultation sera lancée.

Autre sujet, le déploiement de la fibre optique, 328 000 prises ont été installées et une borne de recharge semi-rapide pour la commune sera financée par le SIEA. La fibre sera accessible d'ici fin juin sur Mézériat. Rendez-vous est donné à cet effet le lundi 15 avril à 19h00 à la salle des fêtes pour une réunion publique.

Le SIEA assure également en partie le financement d'autres actions comme la vidéosurveillance et la rémunération du conseil numérique de la CCV.

////////////////////

19. Informations et questions diverses

→ M. le Maire aborde tout d'abord le dossier de rénovation de la salle des fêtes. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est sur le point de se terminer, la signature du marché interviendra dans les prochains jours après accomplissement des dernières formalités administratives.

La question se pose quant à l'organisation de la poursuite des activités pendant la période des travaux, le bâtiment sera indisponible pendant une durée de 10 mois environ. Une première réunion sur le sujet aura lieu le mercredi 17 avril à 19h00. Plusieurs pistes de travail sont d'ores et déjà évoquées : stockage du mobilier de la salle des fêtes (tables et chaises) dans l'ancien restaurant scolaire de la nouvelle maison des associations, installation des agents techniques et de leurs matériels dans le local de Méz'Animations. Un point sera fait avec chaque association pour trouver une solution d'hébergement provisoire.

Autre dossier, les clubs de football sur le territoire communautaire. A l'heure actuelle, deux associations principales interviennent sur le territoire le FCVS (600 licenciés) et le FCBV (120 licenciés).

Par ailleurs, certaines communes n'entretiennent plus leurs terrains ou réservent leur terrain pour leurs associations communales.

Date et envoi de la convocation : 27 mars 2024

Présents : DUPUIT Guy, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, CHAMBOUVET Philippe, ROBIN Nathalie, BOULLY Stéphanie, COEURET Christelle, MARIN Alain, ROUDEIX Hélène, VALÉRIE Pierre, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, BUISSON Nicolas, GUILLERMIN Cécile et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : CLERC Hervé (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
PONTUS Jacques (donne pouvoir à ROUDEIX Hélène),
BOZONNET Éric (donne pouvoir à MARIN Alain),
BUISSON Nicolas.

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette année 2024. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Hélène ROUDEIX, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04 mars 2024

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 04 mars 2024, qui leur a été préalablement transmis.

Leslie VOLATIER souhaite clarifier la formulation portant sur le dysfonctionnement de l'éclairage de la nouvelle maison des associations évoquée au point n° 07 – Commissions communales, une nouvelle formulation est donc proposée et validée par les membres présents.

Aucune autre remarque n'étant relevée, le PV du lundi 04 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents (2 abstentions : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////

3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2023 (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le Conseil Municipal doit approuver le compte administratif 2023 de la commune, établi par l'exécutif local ainsi que le compte de gestion 2023 de la commune, établi par le Trésorier municipal.

La commission finances s'est réunie le mercredi 27 mars dernier.

L'exécution budgétaire 2023 par chapitres et opérations est présenté comme suit.

Section de fonctionnement

Article	DEPENSES	CA 2023	Article	RECETTES	CA 2023
011	Charges à caractère général	359 807,04	64	Atténuation de charges	11 792,23
012	Charges de personnel	618 791,21	70	Produits des services	75 340,15
65	Gestion Courante	178 027,59	73	Impôts et taxes	1 024 235,29
66	Charges Financières	25 842,57	74	Dotations et subventions	338 491,77
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	75	Autres produits	97 390,04
68	Dotations aux provisions	7,01	76	Autres produits financiers	0,00
014	Atténuation de produits	83 938,00	77	Produits exceptionnels	14 333,40
			78	Provisions	
042	Amortissements	932,88	002	Report partie excédent de fonct N-1	53 075,56
023	Virement à la section d'investissement	0,00	042	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL dépenses	1 277 346,30		TOTAL recettes	1 614 658,44

Section d'investissement

Article	DEPENSES	CA 2023	Article	RECETTES	CA 2023
20-21-23	Restes à réaliser et Nouvelles opérations	483 861,90	13	Restes à réaliser et Subventions	569 326,51
204	Subvention OPAH-RU	0,00	10222	F.C.T.V.A.	160 698,17
			10226	Taxe d'aménagement	35 951,11
165	Caution	440,00	165	Caution	500,00
1641	Capital des emprunts	120 427,50	1641	Emprunt	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	254 573,07
			024	Cession	10 000,00
			040	Amortissements	932,88
041	Intégration études	20 720,60	041	Intégration études	20 720,60
040	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	7 500,00	021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	0,00
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	479 532,07	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	1 112 482,07		TOTAL recettes	1 052 702,34

Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS demandent quelques précisions concernant des postes de dépenses en fonctionnement (entretien des bâtiments notamment). Des explications leur sont apportées.

L'exécution budgétaire 2023 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur 2022 (€)	Résultat exercice 2023 (€)	Résultat cumulé au 31/12/2023 (€)	RAR (€)	Solde des RAR (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-479 532.07	419 752.34	-59 779.73	10 564.00	71 323.00	11 543.27
				81 887.00		
Fonctionnement	307 648.63	284 236.58	337 312.14			337 312.14
Cumul	-171 883.44	703 988.92	277 532.41			348 855.41

Il est donc précisé que la commune est, au final, excédentaire en fonctionnement et déficitaire en investissement.

Il est proposé de passer à l'approbation du compte administratif de la commune. M. le Maire se retire de la salle. L'assemblée délibérante désigne Mme Josiane MUZY pour assurer la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte administratif 2023 de la commune.

Abstention :	0
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)

//////////

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante et la présidence de l'assemblée. Il propose de passer, à présent, au vote du compte de gestion. Il rappelle, à titre liminaire, aux élus que le compte de gestion est celui tenu par le comptable public et qu'il doit être en conformité avec le compte administratif tenu par la commune. Après vérification, les deux comptes sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion tenu par le comptable public pour l'exercice 2023.

Abstentions :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0

//////////

4. Affectation du résultat de fonctionnement résultats 2023 (rapporteur : Guy DUPUIT)

Il est rappelé, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 337 312,14€. Le solde des crédits de report est de +71 323,00 € et le déficit cumulé d'investissement n'est que de -59 779,73 €. Le solde des crédits de report permet à lui seul de combler les besoins de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de conserver l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 337 312,14 € en recette de fonctionnement au compte 002.

Abstentions :	2 (Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS)
Pour :	16 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	0

//////////

5. Vote des taux d'imposition 2024 (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition 2024 : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Guy DUPUIT présente l'évolution des bases d'imposition.

Taxes	Bases imposition 2023	Bases imposition 2024	Taux (%)	Produit fiscal 2024 attendu
Taxe foncière (bâti).....	2 192 000	2 311 000	29,98	692 838
Taxe foncière (non bâti)	126 600	132 000	36,99	48 827
Taxe d'Habitation (TH)	92 530	75 300	7,78	5 858
			Total	747 523

Compte tenu de l'inflation, du coût de l'énergie et de la poursuite des investissements, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 de l'ordre de 3%. M. le Maire fait remarquer que cela fait plusieurs années que les taux n'ont pas été augmentés et ce malgré le financement d'investissements conséquents.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2024 de l'ordre de 3 % par taux, soit

Taxes	Taux (%)
Taxe foncière (bâti).....	30,88
Taxe foncière (non bâti)	38,10
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)	8,01

Il est précisé que cette augmentation permettra à la Commune de bénéficier d'un produit d'imposition supplémentaire de l'ordre de 22 000,00 €.

Abstention :	0
Pour :	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	3 (Leslie VOLATIER, Cécile GUILLERMIN et Thierry DESMARIS)

////////////////////

6. Approbation du budget primitif communal – Exercice 2024 (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif – exercice 2024 de la Commune.

Avant de détailler les crédits inscrits pour chaque section respective, il rappelle que le budget est voté par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement. Il rappelle également que les crédits en dépenses sont limitatifs alors que les crédits en recettes sont évaluatifs.

Il présente ensuite les propositions pour la section de fonctionnement.

Article	DEPENSES	B.P.2024	Article	RECETTES	B.P.2024
011	Charges à caractère général	406 700,00	64	Atténuation de charges	15 000,00
012	Charges de personnel	688 900,00	70	Produits des services	103 700,00
65	Gestion Courante	176 787,00	73	Impôts et taxes	1 006 480,37
66	Charges Financières	21 530,00	74	Dotations et subventions	342 238,49
67	Charges exceptionnelles	500,00	75	Autres produits	88 000,00
68	Dotations aux provisions	10,00	76	Autres produits financiers	0,00
014	Atténuation de produits	84 201,12	77	Produits exceptionnels	2 110,00
			78	Provisions	10,00
042	Amortissements	932,88	002	Report partie excédent de fonctionnement N-1	337 312,14
023	Virement à la section d'investissement	515 290,00	042	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL dépenses	1 894 851,00		TOTAL recettes	1 894 851,00

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 1 894 851,00 €.

S'agissant de la section d'investissement, les opérations sont listées.

N° opération	Objet	Montant € TTC
276	Cimetière	125 000,00
362	Groupe écoles	64 194,00
374	Informatique	5 000,00
391	Matériels	14 600,00
412	Voirie	60 000,00
413	Salle des fêtes	688 551,27
434	Guirlandes	6 000,00
440	Aménagement aire camping-car	4 549,00
444	Aménagement nouvelle maison des associations	10 000,00
447	SLIS (matériels et travaux bâtiment)	3 000,00
449	Travaux jardins familiaux	10 000,00
450	Extension réseaux	10 000,00

451	Aménagement ancien bâtiment école élémentaire	2 400,00
452	Sécurisation de la circulation	400 000,00
453	Panneaux affichage entrées village	3 000,00
454	Panneaux photovoltaïques maison médicale	4 000,00
455	Vidéosurveillance	10 000,00
456	Travaux terrains de tennis	8 000,00
457	Travaux terrain de boules	14 000,00

M. le Maire détaille ensuite les subventions d'investissement attendues à ce jour pour 2024.

N° opération	Intitulé	BP 2024 (€)
276	Numérisation cimetière	1 860,00
362	Groupe scolaire	106 262,00
449	Travaux jardins familiaux	4 599,00
452	Sécurisation de la circulation	54 012,00

Guy DUPUIT présente les prévisions de la section d'investissement pour l'année 2024.

Article	DEPENSES	B.P.2024	Article	RECETTES	B.P.2024
20-22-23	Restes à réaliser et	10 564,00	13	Restes à réaliser et	81 887,00
	Nouvelles opérations	1 431 730,27		Subventions	143 709,95
204	Subvention OPAH-RU	20 000,00	10222	F.C.T.V.A.	596 918,07
			10226	Taxe d'aménagement	34 999,10
165	Cautiion	2 000,00	165	Cautiion	2 000,00
1641	Capital des emprunts	121 663,00	1641	Emprunt	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
			024	Cession	270 000,00
			040	Amortissements	932,88
041	Intégration études	0,00	041	Intégration études	0,00
040	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	515 290,00
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	59 779,73	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	1 645 737,00		TOTAL recettes	1 645 737,00

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante passe au vote du budget communal exercice 2024.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le budget primitif 2024 de la commune fixé à 1 894 851,00 € en section de fonctionnement et à 1 645 737,00 € pour la section d'investissement.

Abstention :	1 (Thierry DESMARIS)
Pour :	15 (dont 3 pouvoirs)
Contre :	2 (Leslie VOLATIER et Cécile GUILLERMIN)

////////////////////

7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Il revient sur la logique suivie les années précédentes, à savoir 100,00 € par association ayant leur siège social à Mézériat, sauf pour quelques associations qui bénéficient, en raison de leur objet et fonctionnement, d'une subvention d'un montant plus conséquent. Il est donc proposé, pour cette année, de poursuivre cette logique d'attribution.

Guy DUPUIT annonce toutefois qu'un nouveau régime d'octroi des subventions communales est en cours de réflexion par les membres de la Commission Animation. Il ne s'agira plus d'attribuer une subvention de fonctionnement systématique pour un montant forfaitaire, mais d'attribuer un montant de subvention en fonction de critères d'attribution préalablement fixés (âge des licenciés, etc.), à l'instar de la CCV. Ce nouveau régime entrerait en application à compter de l'année 2025.

Guy DUPUIT rappelle que comme chaque année, une réserve est prévue pour toute subvention exceptionnelle qui serait susceptible d'intervenir en cours d'année (le montant de cette réserve est d'environ 3 000,00 € pour l'année 2024).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de reconduire, pour l'année 2024, le montant des subventions attribuées aux associations en 2023.

Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'une décision spécifique et seront attribuées sur demande écrite des associations.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

8. Attribution d'une subvention au CCAS (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'afin d'équilibrer le budget 2024 du CCAS, il convient de lui attribuer une subvention communale, comme le Code de l'action sociale et des familles le permet.

Guy DUPUIT précise que le résultat 2023 du CCAS est de 3 579,75 €. Il manque donc environ 3 361,00 € pour équilibrer le budget pour un montant de 7 140,75 €. Il est donc proposé propose à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 361,00 € au CCAS, pour permettre d'assurer le fonctionnement de l'établissement public pour 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 361,00 € au CCAS.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

9. Aménagement de points de compostage partagé – Signature de conventions avec le SMIDOM (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le SMIDOM Veyle Saône souhaite soutenir le développement du compostage sélectif. A cet effet, il est prévu l'implantation de points de compostage sur différents sites de la commune de Mézériat (dans un premier temps Place de la Gare et aux Badelles.

Une convention par site doit donc être signée entre le SMIDOM et la Commune de Mézériat prévoyant les engagements de chaque partie pour l'installation et le suivi de ces points.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'approuver l'implantation de points de compostage partagé sur le territoire de la commune de Mézériat,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Syndicat intercommunal.

Abstention :	1 (Thierry DESMARIS)
Pour :	17
Contre :	0

////////////////////

10. Modification du tableau des emplois permanents (rapporteur : Guy DUPUIT)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect de la loi portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Suite à une réorganisation interne des services administratifs de la Commune, le tableau des effectifs doit être modifié en conséquence pour tenir compte de l'activité desdits services, des besoins de recrutement et des moyens de la collectivité.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la fonction publique,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- d'ouvrir le poste de secrétaire générale au grade d'adjoint administratif (filière administrative, catégorie C) à 35/35^{ème},
- de créer un poste d'attaché territorial en appui juridique et financier (filière administrative, catégorie A) à 35/35^{ème},
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs permanents de la collectivité,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document consécutif à ce dossier.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

11. Actualisation du régime indemnitaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

Suite à l'évolution des postes proposés ci-dessus, M. le Maire propose d'actualiser le régime indemnitaire des agents impactés par la réorganisation interne des services administratifs.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier en conséquence le régime indemnitaire des postes créés par délibération ci-dessus, afin de prendre en compte la nouvelle organisation des services administratifs et reconnaître les spécificités des postes nouvellement créés.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

12. Création de deux emplois d'agents pour accroissement saisonnier d'activité (rapporteur : Guy DUPUIT)

Afin d'aider les agents communaux pendant la période estivale, le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pour les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00. Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins.

Un premier emploi serait à pourvoir du lundi 08 juillet au 2 août 2024, le second du lundi 05 au 30 août 2024.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois. Le recrutement des agents relèvera de la compétence du Maire.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

13. Organisation du temps scolaire (rapporteur : Guy DUPUIT)

Par délibération n° DCM-2021-017 en date du 12 avril 2021, l'assemblée délibérante a décidé le maintien, à titre dérogatoire, de l'organisation à 4 jours du temps d'enseignement des écoles de la commune de Mézériat les lundis, mardis, jeudis et vendredis en application des articles D.521-10 et D.521-12 du Code de l'éducation.

Cette dérogation étant accordée pour 3 ans et après avis des conseils d'école réunis le 08 mars dernier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le maintien de cette organisation dérogatoire sur 4 jours sur la période 2024 à 2027.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

////////////////////

14. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
28/02/2024	marché	LEBLANC	Achat de décorations pour les illuminations	1 729,00
28/02/2024	marché	LEBLANC	Achat de décorations pour les illuminations	633,00
01/03/2024	marché	CONFLUENCE	Etude géotechnique de conception concernant le terrain du cimetière	1 970,00
01/03/2024	marché	KILOUTOU	Location de clôture mobile de chantier pour sécuriser la place du village pour le spectacle de Mez'Animation du 31/08/2024	766,80
01/03/2024	marché	BABOLAT	Fourniture et pose de 6 prises sur les candélabres pour les illuminations	2 318,00
04/03/2024	marché	BATIMEX	Complément de diagnostic pour le constat d'amiante et certification de superficie "Loi Carrez" de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire	477,50
05/03/2024	marché	MICHAUD	Réparation de la chaudière fioul de l'ancienne école élémentaire	201,85
05/03/2024	marché	THOMAS APICULTURE	Achat de graines pour la jachère fleurie (haie de Bassol) et achat d'appâts pour piège à Frelon	134,17

15/03/2024	marché	QUALICONSLT	Mission de contrôle technique pour la rénovation de la salle des fêtes	8 112,00
15/03/2024	marché	COO SPS	Mission de SPS pour la rénovation de de la salle des fêtes	3 398,40
15/03/2024	marché	ACOUSTIQUE France	Mission de diagnostic acoustique pour la rénovation de la salle des fêtes	1 500,00
15/03/2024	marché	BATIMEX	Mission de diagnostic amiante plomb avant travaux pour la rénovation de la salle des fêtes	prix unitaires suivant nombre de prélèvement
20/03/2024	marché	BCM FOUDRE	Vérification du parafoudre de l'église	537,00
20/03/2024	marché	Ets DESMAROUSER	Entretien annuel de l'horloge et des cloches de l'église	240,00
22/03/2024	marché	Garage M GIVORD	Achat d'une rotule attelage pour véhicule communal	241,67
22/03/2024	marché	DUMONT SECURITE	Prévision d'achat pour le remplacement de 20 extincteurs pour les bâtiments communaux	1 417,62
22/03/2024	marché	COLAS	Aménagement de la voirie Route de Polliat (chicanes)	9 989,00
22/03/2024	marché	CARRE'EAU	Nettoyage de la vitrerie des bâtiments communaux hors groupe scolaire	683,83
22/03/2024	marché	GARRY	Achat d'une lance dorsale de désherbage avec détendeur et tuyau	1 995,00
22/03/2024	marché	GARRY	Tuyau détendeur avec un velcro pour la lance dorsale	51,00
22/03/2024	marché	EUREFILM	Achat de matériels pour la bibliothèque	54,77
22/03/2024	marché	BIBLIOTHEQUE DÉPARTEMENTALE DE L'AIN	Achat de filmoplast	5,32
04/04/2024	marché	PLG	Réparation de l'autolaveuse du groupe scolaire	280,38

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

////////////////////

15. Élections européennes du 09 juin 2024

Organisation des permanences et constitution du bureau de vote pour les élections européennes du dimanche 09 juin 2024.

////////////////////

16. Commissions communales

Chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Communication

Josiane MUZY, deuxième Adjointe, signale tout d'abord que la Commission s'attèle à l'élaboration du prochain bulletin municipal.

Elle en profite pour remercier une nouvelle fois Hélène ROUDEIX pour la mise à jour régulière du site internet.

Elle présente les statistiques de l'utilisation de Panneau Pocket, à savoir 1428 personnes qui ont mis en favori le site pour Mézériat et plus de 14 000 lectures.

■ Commission Sécurité

Josiane MUZY poursuit par le compte rendu de la commission Sécurité.

Le dossier de vidéosurveillance est toujours d'actualité, une consultation auprès de plusieurs prestataires est en cours.

Les élus ont accueilli cet après-midi, les représentants de la Sous-Commission départementale de sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes pour la sécurité venant visiter l'aire de stationnement de campings cars. Après un entretien et une visite sur le terrain un avis favorable a été rendu et doit nous être confirmé par courrier.

Lors de cette rencontre, la Commune a été félicitée pour son Plan de Sauvegarde Communal (PCS). Une mise à jour a été faite par arrêté municipal incluant en annexe la procédure d'évacuation de l'aire de stationnement des camping-cars. Cette annexe n'a pas été inutile et a donné lieu à un réel exercice, le lundi de Pâques, puisque le site a été évacué par précaution pour cause d'inondation de la route d'accès. Camping-cars Park, le gestionnaire, a donc été amené à fermer le site, ce qui a servi d'exercice pour tester la procédure d'évacuation.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY a transmis le compte rendu de la dernière réunion, elle travaille actuellement sur le projet de règlement de l'accueil périscolaire et la mise à jour du règlement de la cantine.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte du travail mené par les membres de la commission.

La réunion courant mars a été consacrée aux critères d'attribution des futures subventions communales. Comme évoqué au point n° 07, l'attribution d'une subvention de 100,00 € ne sera plus systématique dès 2025 et l'application de critères déterminera le montant de subvention accordé annuellement. De grands principes ont été définis. Une enveloppe de 25 500 € sera répartie entre les différentes demandes. Pour les projets exceptionnels, une enveloppe totale de 5 000,00 € sera attribuée avec un montant maximum de 1 000,00 € par projet. L'étude est en cours, reste encore à la finaliser.

Autre sujet à travailler, l'organisation des prochaines manifestations à savoir la cérémonie du 8 Mai et le week-end de la Vogue, les 27 et 28 juillet 2024.

////////////////////

17. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 15 avril 2024 à Biziat, séance consacrée en grande partie à l'approbation des documents budgétaires.

■ Commission services aux publics et aux familles

La dernière réunion ayant eu lieu le 26 mars, Nathalie ROBIN présente les différents points qui ont été abordés au cours de la soirée.

Premier point, la mutuelle communale. Les Communes, ayant mis en place une mutuelle communale sur leur territoire, font un retour d'expérience. Il est important d'organiser des réunions publiques pour expliquer et d'assurer ensuite une permanence régulière. Les cahiers des charges qui ont servi de base pour la consultation des organismes pourront être transmis aux Communes intéressées.

Ensuite, il a été présenté le bilan de l'activité France Services. A retenir un équilibre des temps d'accueil entre Pont-de-Veyle et Vonnas. De nouveaux partenaires sont désormais accessibles : France Active, Tremplin, SOLIHA et ALEC, l'Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain, le chèque France Énergie.

S'agissant des usagers, la fréquentation ne fait que croître (le pic a été atteint en juin dernier pour les déclarations de biens immobiliers en ligne). A cela, plusieurs explications, une fracture numérique qui s'intensifie, notamment avec des gens qui, une fois à la retraite ont des difficultés avec l'utilisation des nouvelles technologies ; des usagers qui ne sont pas forcément issus du territoire (notamment du nord et de l'ouest) pour cause d'absence de ce type de structures autour de chez eux. Cela pose à terme des soucis de financement avec un reste à charge conséquent pour la CCV.

La Convention Territoriale Globale (CTG) arrive à échéance en juin 2024 avec l'État portant notamment sur les financements avec la CAF sur les structures enfance et jeunesse. Un bilan de la population du territoire a été effectué. A noter une hausse de la natalité avec + 2 % (contrairement au niveau national et départemental qui enregistre une baisse). Sur Mézériat, les revenus des habitants ont un niveau de salaire dans les plus bas du territoire et 38 % des foyers ont des enfants. La demande en Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants est énorme : 50% de taux d'admission enregistré sur la totalité des demandes. La problématique de l'accueil des jeunes enfants va d'autant s'intensifier que de nombreuses assistantes maternelles vont partir à la retraite d'ici peu.

S'agissant de l'accueil périscolaire, les demandes continuent d'augmenter dans toutes les communes. Pour les mercredis, à noter là encore une hausse de fréquentation de 23% sur les 2 centres de loisirs de Laiz et Vonnas.

Pendant les vacances, une nouvelle organisation des centres de loisirs a été mise en place. Sur le secteur Est, l'accueil des 3-6 ans se fait désormais à l'école de Vonnas et les 7-11 au pôle des services à Vonnas.

Des inscriptions pour la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) seront organisées sur le territoire pour fidéliser ensuite les jeunes sur le territoire. Un groupe de travail « vie associative » va être constitué afin de construire des événements communs et définir des axes de soutien à la vie associative.

Nathalie ROBIN termine le compte rendu en annonçant que le conseiller numérique de la CCV pourrait proposer de nouvelles formations sur la commune de Mézériat, les précédentes sessions ayant connu un vif succès.

■ Commission tourisme et culture

Guy DUPUIT rend compte de la dernière réunion en date du 13 mars.

Les bilans des manifestations et de la base de loisirs ont été présentés, bilans positifs pour l'année 2023. A noter pour la saison à venir, le développement d'un service de locations de vélos à assistance électrique. La CCV s'attèle à la préparation du prochain Festiveyle dont la programmation initiale a été changée suite à une augmentation de tarifs importante.

////////////////////

18. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Nathalie ROBIN, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du CCAS, rend compte des différents points abordés lors du dernier Conseil d'administration en date du 25 mars 2024.

Cette séance a débuté par l'approbation des documents budgétaires.

Pour le CCAS, le résultat consolidé pour l'année 2023 a été arrêté à 3 579,75 € avec à noter une hausse des aides d'urgence. Le budget a été approuvé pour un montant en dépenses et recettes de 6 538,00 € pour l'unique section de fonctionnement.

S'agissant de la résidence autonomie « les Orchidées », les résultats s'élèvent à + 91 552,38 € en section de fonctionnement et – 2 474,11 € pour la section d'investissement. Pour l'année 2024, la section de fonctionnement s'établit à 267 078,00 € et à 23 474,00 € pour la section d'investissement. A noter qu'une subvention d'un montant de 4 200,00 € a été accordée par le Département pour le financement de l'évaluation qualité. Au final, le reste à charge pour cette évaluation est de 1 872 € pour le CCAS.

Suite aux préconisations issues de l'évaluation qualité, il a été budgétisé l'équipement des circulations de la résidence autonomie par des mains courantes, des salles d'eau par des barres de douche ainsi que du matériel pour de l'affichage. Ces équipements peuvent être financés en partie par un appel à projets de la CARSAT, qui pourrait couvrir jusqu'à 60 % du montant de la dépense.

S'agissant du repas des aînés prévu le 27 avril 2024, les invitations sont parties la semaine dernière, le traiteur et l'animateur ont été retenus. La préparation des colis est aussi en cours.

La Vice-Présidente du CCAS termine en annonçant qu'un groupe de travail composé d'administrateurs du CCAS et d'agents s'est constitué et se réunit toutes les 2 semaines, pour réfléchir à apporter des réponses et mettre en place des actions sur différentes thématiques, suite aux observations issues de l'évaluation qualité (projet d'accompagnement personnalisé, organisation d'astreintes etc.).

■ Assemblée générale du Comité de fleurissement

Josiane MUZY et Pierre VALÉRY rendent compte du déroulement de l'assemblée générale, qui s'est tenue le 05 mars dernier. Mme Marie-Claude MAITRE est toujours Présidente. Mme GUERIN a pris en revanche la fonction de trésorière à la place de M. MERLE. La trésorerie reste saine.

Sensibles à l'environnement, il a été décidé de remplacer toutes les jardinières en plastique par du bois et des plantes vivaces, qui demandent beaucoup moins d'eau, seront plantées en lieu et place des traditionnels plants. La serre n'ayant plus d'utilité, celle-ci a été revendue à un particulier.

Les élus se réjouissent de cette prise de conscience environnementale et félicitent les membres de l'association de ces belles initiatives.

■ Comité du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication

Alain MARIN et Guy DUPUIT ont assisté tous deux à la dernière séance du Comité syndical, séance largement consacrée à l'approbation des documents budgétaires.

S'agissant de la mise aux normes des points lumineux, le marché avec la société BABOLAT arrivant prochainement à échéance, une consultation sera lancée.

Autre sujet, le déploiement de la fibre optique, 328 000 prises ont été installées et une borne de recharge semi-rapide pour la commune sera financée par le SIEA. La fibre sera accessible d'ici fin juin sur Mézériat. Rendez-vous est donné à cet effet le lundi 15 avril à 19h00 à la salle des fêtes pour une réunion publique.

Le SIEA assure également en partie le financement d'autres actions comme la vidéosurveillance et la rémunération du conseil numérique de la CCV.

////////////////////

19. Informations et questions diverses

→ M. le Maire aborde tout d'abord le dossier de rénovation de la salle des fêtes. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est sur le point de se terminer, la signature du marché interviendra dans les prochains jours après accomplissement des dernières formalités administratives.

La question se pose quant à l'organisation de la poursuite des activités pendant la période des travaux, le bâtiment sera indisponible pendant une durée de 10 mois environ. Une première réunion sur le sujet aura lieu le mercredi 17 avril à 19h00. Plusieurs pistes de travail sont d'ores et déjà évoquées : stockage du mobilier de la salle des fêtes (tables et chaises) dans l'ancien restaurant scolaire de la nouvelle maison des associations, installation des agents techniques et de leurs matériels dans le local de Méz'Animations. Un point sera fait avec chaque association pour trouver une solution d'hébergement provisoire.

Autre dossier, les clubs de football sur le territoire communautaire. A l'heure actuelle, deux associations principales interviennent sur le territoire le FCVS (600 licenciés) et le FCBV (120 licenciés).

Par ailleurs, certaines communes n'entretiennent plus leurs terrains ou réservent leur terrain pour leurs associations communales.

Une étude a donc été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la CCV portant sur l'état des terrains de football du territoire (sauf Saint-Cyr-sur-Menthon), le rendu sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Un plan d'entretien est donc à définir et une rencontre avec les clubs va être organisée prochainement. L'idée première est que les Communes se réapproprient l'utilisation de leurs équipements sportifs et mettent en place un plan d'entretien et d'utilisation de chaque terrain.

Les conseillers prennent ensuite connaissance de la création de l'association « Repair'Café de la Veyle » et de la constitution du bureau. Une première session du « Repair Café » est prévue le samedi 15 juin à Mézériat. Des subventions ont été sollicitées auprès des EPCI pour la mise en route de cette nouvelle association auprès de diverses collectivités et EPCI (SMIDOM, CCV).

Guy DUPUIT signale par ailleurs, suite à la procédure de recrutement qui a été lancée, l'embauche, à compter du 02 mai prochain, de Mme Virginie CHEVASSON en qualité de secrétaire polyvalente. L'arrivée de ce nouvel agent impulsera la mise en place de la complète dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Avant de clore la séance, M. le Maire donne rendez-vous aux élus, le mercredi 08 mai pour la traditionnelle cérémonie ainsi le 13 juillet, pour le passage du Tour de l'Ain avec un départ prévu à Laiz.

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h37. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 03 juin 2024 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Hélène ROUDEIX



Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT

